

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 18 et dimanche 19 mars 2023 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte-rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis		<i>Sébastien Peter</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc	×	
GAUTIER Joël	×	
HOUARI Larbi	×	<i>Joël Gautier à partir de 17h30</i>
KOUATLY Bachar	×	<i>Marc Gatine à partir de 18h25</i>
LAUFERON Patrick		<i>Bachar Kouatly puis Marc Gatine à partir de 18h25</i>
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		<i>Éloi Relange</i>
MINAUD Émily	×	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	×	
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Fretel</i>
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	
WOLFANGEL Jocelyne		<i>Joël Gautier</i>

Jordi Lopez et Baptiste Hubert, salariés du siège fédéral, assistent à la séance.

Première journée, samedi 18 mars 2023

Le Président Éloi Relange ouvre la séance et fait un état des lieux des événements importants depuis le précédent comité directeur.

Il se félicite en premier lieu de la hausse très conséquente du nombre de licenciés. Le 10 mars dernier, la barre des 30 000 licenciés A a été franchie. Il s'agit d'un record dans toute l'histoire de notre Fédération, et en cumulant l'ensemble des licences A et B, nous dépassons le nombre de 58 000, ce qui est mieux que les 5 dernières saisons, et ce alors que nous ne sommes qu'en mars. Il est très probable que la Fédération franchisse la barre des 67 000 licenciés, ce qui constituerait là aussi un record historique. Ces données démontrent la dynamique qui porte les Échecs en ce moment ; le président rappelle qu'elles sont accessibles librement sur la nouvelle plateforme OpenData FFÉchecs.

Le championnat de France scolaire a connu un succès historique avec environ 10 000 participants. 68 comités départementaux ont organisé une phase départementale. Éloi Relange félicite et remercie tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour cette organisation.

Il salue la performance de Pierre-Laurent Paoli qui vient d'obtenir le titre de Grand Maître International, ainsi que le résultat exceptionnel de Sophie Millet qui a remporté le tournoi de Maîtres de Wachtebeke avec une performance Élo à 2600. Il estime qu'il s'agit de la plus belle victoire de sa carrière.

Le comité directeur de mars est comme chaque année dédié aux comptes, tant sur le budget de l'année passée que sur le prévisionnel à venir. Éloi Relange remercie les trésoriers ainsi que l'expert-comptable et la nouvelle commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice est comme l'an passé bénéficiaire, à hauteur de 104 000 €.

Ce résultat est en partie dû au travail de salariés effectués par les élus (gestion courante des dossiers, développement des projets), mais il ne reflète pas une santé pérenne de la fédération. Le prévisionnel sera basé sur un changement de structure des licences et une évolution de certains de leurs tarifs marquant un moment clé de la Fédération. Elle se doit d'être plus solide, plus structurée à l'avenir, face à son développement grandissant et c'est tout l'enjeu du plan proposé.

L'enveloppe ANS pour les clubs est en hausse à hauteur de 422 700 euros pour 2023, fruit du travail constant effectué avec les acteurs institutionnels. À partir de cette année, les comptes rendus financiers des dossiers validés l'année précédente devront être produits puis être instruits par le comité technique : cela va entraîner une charge de travail supplémentaire importante pour les bénévoles de la fédération constituant le comité technique. Des sommes distribuées par l'ANS en 2022, non utilisées ou non justifiées par les structures bénéficiaires sont susceptibles d'être réclamées en retour par les pouvoirs publics.

Ce comité directeur sera également l'occasion de faire un point concernant le développement de notre discipline avec le travail de 3 commissions phares : scolaire, santé social handicap et mixité.

Plusieurs ajouts à l'ordre du jour sont demandés.

VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Refus de délivrance de licence (demande du Bureau).*
- *Modalités de qualifications championnats de France toutes catégories (demande de la Commission Technique).*
- *Réforme des interclubs féminins N1-N2 (demande de Joël Gautier).*

- Règle sur les transferts de joueurs et joueuses et principe d'une indemnisation par les clubs (demande de Joël Gautier).

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Les autres points ci-après seront examinés dans les questions diverses en fin de séance :

- Code couleurs pour les championnats jeunes (demande de Joël Gautier)
- Réflexion sur la création d'une structure commerciale (demande de Didier Pascal)

INSTITUTIONNEL

1. Modification de la composition du comité directeur

Didier Fretel informe les membres du comité directeur de la démission de Sophie Millet envoyée par courriel le 3 mars dernier. Conformément aux articles 6.1 et 6.5 des statuts et pour respecter un minimum de 25 % de personnes de chaque sexe au comité directeur (comme cela est prévu par l'article L.131-8 du code du sport), il était impératif que ce soit une femme qui la remplace. Delphine Davidou, puis Claire-Domitille de Vreese, femmes suivantes sur la liste conduite par Joël Gautier ont donc été contactées par le secrétaire général, et ont refusé de siéger. En conséquence, c'est Isabelle Bonvalot qui devient membre du comité directeur.

2. Approbation du compte rendu du comité directeur des 19 et 20 novembre 2022

Didier Fretel rappelle que ce compte rendu a été communiqué à l'ensemble des membres du Comité Directeur par courriel le 16 décembre puis mis en ligne sur le site fédéral.

Éloi Relange remercie Matthieu Vieira et Didier Fretel pour le travail conséquent fourni. Il précise qu'une attention est portée pour que les débats soient pleinement relatés afin que les clubs puissent comprendre au mieux les décisions et leurs enjeux. Matthieu Vieira ajoute que la rédaction demande beaucoup de temps au vu de la densité du travail rendu (plus de 30 pages), en comparaison avec des compte-rendus plus anciens, beaucoup moins fournis parfois.

VOTE N°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du comité directeur des 19 et 20 novembre 2022.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	1 <i>Isabelle Bonvalot</i>

3. Approbation du relevé de décision du scrutin électronique du 17 au 19 février 2023

Comme évoqué lors du comité directeur de novembre 2022, ce scrutin électronique portait sur l'avancement d'une semaine de la réunion du comité directeur de la FFE de juin 2023. Il a été constaté que les nombreuses manifestations fédérales (finale des scolaires, finale du trophée Roza Lallemand), impliquant plusieurs membres du comité directeur les 17 et 18 juin 2023, étaient difficilement compatibles avec la bonne tenue d'une réunion de ce dernier aux mêmes dates. Ce relevé de décision est en ligne sur le site fédéral.

VOTE N°3

Il est proposé d'approuver le relevé de décision du scrutin électronique organisé du 17 au 19 février 2023.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

4. Organisation de l'Assemblée Générale du 29 avril 2023

Éloi Relange et Didier Fretel présentent le dispositif prévu pour l'assemblée générale de la FFE du 29 avril prochain. Il s'agit de rendre plus fluide l'accueil des clubs et le déroulement de l'AG après les difficultés rencontrées l'an passé.

Tout d'abord, concernant les procédures de vote, il est fait appel à la société i-périclès, afin que les votes puissent être effectués par des boîtiers électroniques. Les votes resteront bien entendu publics et chacun pourra le vérifier sur l'écran géant en direct. Le comptage des voix à chaque vote sera ainsi largement simplifié et permettra un gain de temps important durant la séance.

La procédure d'émargement sera modernisée avec le développement en cours d'un outil informatique. L'utilisation des traditionnels classeurs entraîne pour chaque personne porteuse d'une ou plusieurs voix, un temps assez conséquent, avec une signature devant l'étiquette de chaque club représenté. Ce temps était augmenté avec le collage d'une pour chaque club représenté sur un carton. Désormais, les personnes porteuses de voix viendront lors du pointage avec leurs éventuelles procurations papiers comme à leur habitude, mais l'outil informatique développé permettra de s'affranchir de la recherche manuelle dans les classeurs des clubs correspondants. L'émargement sera aussi simplifié et le nombre de postes d'accueil sera revu à la hausse, afin de permettre un démarrage dans les temps.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont été conviés à l'assemblée générale.

Pour la rédaction du compte rendu, il a été fait appel à une société de sténotypie qui prendra les notes et qui communiquera un compte rendu sous quinzaine. Il ne restera plus qu'à "retoucher" les noms propres avant une publication très rapide.

Larbi Houari demande si les résultats des votes pourront être vérifiés par ceux qui organisent en même temps que par ceux qui votent. Didier Fretel répond que le Bureau ne recevra rien de son côté et que tout sera visible pour tout le monde sur l'écran géant. Didier Pascal ajoute que la société i-périclès, qui fournira le système de vote par boîtiers, a de nombreuses références parmi lesquelles le ministère de l'intérieur.

Joël Gautier demande le coût de cette organisation. Éloi Relange répond que les clubs méritent une organisation professionnelle pour ce grand moment de la vie fédérale et que les difficultés de l'an passé en raison d'une forte affluence ne doivent pas se reproduire. Le coût du système de vote avec la location des boîtiers, incluant la présence d'un technicien sur place, est de 2 800 € ; celui de la société de sténotypie, présente elle aussi sur place, s'élève à 1 700 €. Enfin, le développement du logiciel d'émargement n'est pas encore totalement chiffré mais devrait être entre 1 500 et 2 000 €. Il précise que ce développement est un investissement pour la FFE, puisque l'application sera réutilisable les années suivantes.

ADMINISTRATION

1. Proposition de modification du règlement intérieur

Éloi Relange présente le projet concernant une restructuration des licences et les évolutions tarifaires envisagées. Il rappelle en préambule que la licence B a été créée en 1991 et n'était prévue à l'origine que pour être utilisable une seule année pour ses titulaires (qui devaient ensuite passer à la licence A). Ces licences B sont à coût très modique depuis l'origine ; la part fédérale de la licence B jeune étant de 1,50 €.

Cette licence B couvre en réalité de nombreuses pratiques pour le moins hétéroclites. On trouve parmi ses titulaires, des scolaires, des jeunes ou adultes pratiquant peu la compétition, dont des dirigeants. On y trouve aussi parfois des personnes ne jouant pas aux Échecs mais pour lesquelles l'assurance associée à la licence peut présenter un intérêt. Il peut s'agir par exemple de bénévoles de clubs (parents accompagnateurs, personnes aidant à la buvette lors des tournois, etc.).

L'essor du projet de Class'Échecs et le fort développement des compétitions scolaires, ont fait émergé l'idée d'une Licence C pour des jeunes de moins de 16 ans découvrant les échecs à l'école. Cette idée a été notamment travaillée lors du brainstorming du comité directeur de juin 2022.

Éloi Relange précise que cette licence C conserverait le tarif actuel de la licence B Jeunes, à 1,5 € de part fédérale. En parallèle, la licence B continuerait d'exister avec un tarif unifié pour les jeunes comme les adultes. Elle s'adresserait à des personnes ne jouant pas en cadence longue mais souhaitant participer à des tournois rapides homologués FIDE ou à des personnes ayant juste besoin d'une licence à bas coût (dirigeants, bénévoles...). L'unification des tarifs vise à simplifier la grille tarifaire, tout en adaptant le coût de la licence B au regard des nombreux services qu'elle permet de faire bénéficier à ses titulaires. Ces services sont maintenant bien supérieurs que lors de la création de la licence B, ils sont identiques pour les jeunes et pour les adultes.

La structure de la licence A ne serait pas modifiée. Pour les adultes, il n'apparaît pas pertinent de proposer une augmentation tarifaire, l'actuel tarif correspondant aux services proposés. Concernant les jeunes, la proposition est d'unifier les différentes catégories en une seule, au tarif des U18/U20 (soit 14 €). Ces deux catégories n'auraient donc elles aussi pas d'augmentation. Le président rappelle que la licence Jeunes resterait à un tarif très attractif au regard des tarifs pratiqués dans d'autres fédérations et des services proposés.

Éloi Relange ajoute qu'une visioconférence a récemment été proposée aux clubs sur ce sujet afin de recueillir des avis. Plusieurs clubs ont notamment souhaité que les dénominations des licences soient plus explicites que la nomenclature alphabétique (A, B ou C). Le projet a été en conséquence modifié et les noms suivants seraient proposés : licence Compétition (A), licence Loisir (B), licence Découverte (C).

Il rappelle que l'excédent budgétaire de l'année 2022 ne signifie pas une pérennité pour la Fédération : ces évolutions structurelles et tarifaires doivent donc permettre à notre Fédération de s'engager pleinement, avec des fonds propres, dans d'importants projets de développement (Class'Échecs notamment), nécessitant des moyens humains supplémentaires, en mentionnant aussi l'obligation de refonte du site Internet fédéral et de tout le système informatique actuel (gestion des clubs, des licences, facturations, bases de données, etc....).

Les Échecs connaissent actuellement un intérêt grandissant auprès du grand public : il considère que la Fédération a une opportunité unique qui ne doit pas être manquée. Des moyens nouveaux, notamment financiers, sont nécessaires pour faire face à ces défis importants devant nous.

Matthieu Vieira présente un document récapitulant les différentes compétitions accessibles pour chaque type de licence. Il précise que le classement Rapide FFE, qui sera utilisé pour la licence C, verrait son mode de calcul retravaillé pour le rendre plus attractif et stimulant.

Joël Gautier trouve que la proposition de nouvelle structuration est intéressante et qu'elle mérite d'être approfondie. Concernant les augmentations envisagées, il craint que ça amoindrisse la participation aux tournois rapides des clubs, avec une baisse de recettes en conséquence, notamment sur les droits d'homologations. Matthieu Vieira répond que l'homologation de tournois rapides FFE est gratuite et que ces recettes ne pourront pas baisser.

Éloi Relange rappelle que cette future licence C doit être vue comme s'adressant en premier à un public scolaire, découvrant les Échecs. Il est nécessaire de continuer à proposer à ces publics une licence à très bas

coût, permettant ainsi aux clubs intervenant dans ces milieux scolaires de conserver un grand nombre de licenciés. Ces tournois sont ceux qui concernent en général ces publics scolaires, encore très éloignés des homologations FIDE.

Pierre Leblic dit préférer le terme « Découverte » à l'expression « licence scolaire ». Il évoque une contradiction entre l'aspect découverte et les tournois avec classement et mentionne les difficultés pour faire sortir les enfants pratiquant les Échecs à l'école et les amener vers les clubs. Comment articuler la pratique à l'école avec la future licence découverte ?

Marion Penalver demande si les licences peuvent être prises par d'autres structures que les clubs. Didier Pascal ajoute qu'il serait bien que d'autres structures telles que les CDJE puissent se voir rattacher des licences. Il évoque le cas d'écoles voulant prendre des licences aux enfants mais très éloignées de tout club d'échecs. Ce sujet est sur la table. Didier Fretel précise que nous sommes une fédération de clubs et que ces derniers sont donc notre base : ce sont donc eux qui permettent au public de se licencier. Il faudrait prévoir une évolution de nos statuts pour permettre à d'autres structures de le faire.

Larbi Houari s'étonne de l'absence de droits de vote des futurs licenciés C lors des assemblées générales, estimant que cela est contraire à l'article 4.3 des statuts qui énonce : « *la licence permet de participer à la vie démocratique de la FFE* ». Il affirme que la modification proposée du règlement intérieur serait en contradiction avec les statuts et qu'elle est en conséquence illégale.

Didier Fretel répond qu'il ne faut pas tronquer la phrase, qui se poursuit notamment par « *selon les modalités prévues par les présents statuts* ». Or, les modalités présentes dans les statuts donnent des droits pour les titulaires des licences A et B. Il explique que ces enfants pratiquant les échecs à l'école, ne sont en général que rarement adhérents du club auprès duquel ils ont été licenciés. Ils ne participent donc pas en général, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, à la vie démocratique du club. Il n'apparaît alors pas pertinent de les comptabiliser dans le calcul du barème.

Matthieu Vieira ajoute que ce sont les clubs qui votent lors des assemblées générales et non les licenciés. Il est donc faux de parler de « droits de vote » pour les licenciés, il s'agit uniquement d'un barème pour les droits de vote des clubs. Il cite l'annexe I-5 du Code du sport qui dispose que le nombre de voix est « *notamment déterminé* » en fonction du nombre de licences sans imposer que toutes les licences soient forcément prises en compte dans le calcul du nombre de voix des clubs. Il assure que de nombreuses autres fédérations comme le tennis par exemple ont des licences « Découverte » non prises en compte dans leur barème de voix.

Éloi Relange précise que la licence Découverte sera bien assortie de l'assurance fédérale. Des dispositifs pour les écoles seront par ailleurs présentés aux comités départementaux, avec par exemple la formule d'échecs simplifiée de l'USEP. Laurent Nouhaud évoque toute une pédagogie à engager auprès des parents, à propos de ces licences et des services proposés.

Loriane Lebret demande si l'évolution du classement rapide FFE vers un système proche du pico-Elo est techniquement possible dans l'hypothèse où cela serait retenu pour ces enfants ayant une licence Découverte. Elle s'interroge également sur l'association de la Commission Technique pour ce sujet. Éloi Relange répond par l'affirmative pour les deux sujets et précise que la Direction Nationale de l'Arbitrage sera également consultée.

Isabelle Bonvalot affirme ne pas voir de plus-value pour les clubs et les organisateurs de tournois avec des licences plus chères. Elle ajoute que la création de cette licence C va scinder les demandes concernant les scolaires de la compétition. Jean-Baptiste Mullon répond en disant que le tarif actuel de la licence B n'est pas défendable en l'état au vu des services offerts, en évoquant le tarif le plus fréquent de 3 € en France pour un jeune et donc pour une saison entière d'Échecs.

Matthieu Vieira se dit opposé aux propos d'Isabelle Bonvalot : il évoque comme plus-value pour les clubs le développement d'un nouveau site fédéral avec l'environnement de travail complet correspondant. Il ajoute que les actions de développement portées par la fédération au côté des clubs servent la dynamique des licences, ce dont profitent les clubs.

Bachar Kouatly dit ne pas comprendre la logique derrière la licence C et estime que son seul but est d'augmenter le tarif de la licence B. Éloi Relange précise que l'objectif de la licence C est de conserver une licence peu chère pour permettre aux clubs de montrer une activité forte à leurs partenaires tels que leur municipalité.

Bachar Kouatly poursuit et juge que la création de cette nouvelle licence pourrait être mal perçue par les clubs, alors que le résultat de la fédération est excédentaire. Éloi Relange rappelle que ce résultat est en trompe-l'œil car tenant avant tout sur un bénévolat de plus en plus sollicité. Il assure qu'il faut augmenter les ressources humaines pour faire face aux immenses défis devant nous et explique par exemple qu'un chargé de projet pour Class'Échecs, qui est en train de prendre des proportions extrêmement importantes, serait bénéfique pour nos clubs : le seul bénévolat ne suffira pas à assurer le suivi de l'ensemble du projet. Éloi Relange demande si l'on souhaite une fédération forte financièrement et capable de proposer des projets réellement structurants ou une fédération « de bricolage ».

Pierre Leblic note que le coût de la licence est en réalité bas par rapport au coût réel que représente la participation à des tournois, notamment lorsque pour cela, il faut se loger, avec des frais de déplacements importants. Il juge qu'il faut donner à la fédération les moyens de son développement.

Matthieu Vieira rappelle que la licence B a été créée à l'origine pour que son titulaire ne puisse en profiter qu'une saison. Beaucoup de fédérations proposent même des licences temporaires (valables 1 mois – 3 mois, etc.).

Joël Gautier concède que l'augmentation de la licence est liée aux besoins de structuration de la FFE, mais constate que trop peu d'informations et de chiffres ont été donnés aux clubs lors de la visioconférence. Il demande donc le montant des recettes supplémentaires prévues, des dépenses, la part de ces recettes supplémentaires qui seraient affectées au projet de performance des jeunes ainsi que celle liée à la masse salariale. Éloi Relange répond que l'ensemble des chiffrages demandés sont dans le budget prévisionnel à suivre.

Bachar Kouatly suggère une autre dénomination que le mot licence pour les jeunes scolaires intéressés par la licence Découverte. Laurie Delorme répond qu'il est souvent important pour un club ou un organe déconcentré de pouvoir présenter un nombre important de licences pour obtenir des subventions. Elle ajoute qu'il y a une attente institutionnelle forte pour notre discipline et qu'il existe une incompréhension des pouvoirs publics par rapport à notre licence B, à très bas coût, qui mélange compétition et scolaire. Cette incompréhension génère pour un certain nombre de clubs ou d'organes déconcentrés des subventions moindres de la part des pouvoirs publics. Elle évoque plusieurs cas répartis dans toute la France où des organismes publics ont refusé des subventions en invitant les clubs à augmenter les tarifs de licence.

Joël Gautier demande ce qu'il en est des conseillers techniques (CTS) attendus avec l'obtention de la délégation ces derniers pouvant augmenter les ressources humaines. Éloi Relange explique que le Ministère a retardé d'un an les mouvements des postes de CTS mais qu'ils sont désormais espérés pour septembre.

Isabelle Bonvalot propose que cette future licence C soit au tarif de 1 €, sans part ligue et comité. Didier Fretel répond qu'il n'est pas possible actuellement au niveau des statuts de ne pas avoir de part pour les organes déconcentrés. Jean-Baptiste Mullon s'interroge sur l'image que notre discipline renverrait avec des licences à un prix si dérisoire.

Didier Fretel soumet au vote la modification du règlement intérieur proposée qui sera, en cas d'adoption par le comité directeur, présentée au vote des clubs lors de l'assemblée générale du 29 avril 2023.

VOTE N°4

Il est proposé d'approuver la proposition de modification du règlement intérieur qui sera présentée à l'assemblée générale du 29 avril 2023.

Pour : 18

Contre : 3 *Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel*

Abstention : 3 *Isabelle Bonvalot, Bachar Kouatly, Patrick Lauféron*

2. Réforme statutaire : calendrier prévisionnel

Matthieu Vieira rappelle qu'il était envisagé d'adopter les nouveaux statuts en avril prochain. Ce choix a finalement été revu pour plusieurs raisons.

Lier l'examen des statuts avec l'assemblée générale annuelle aurait été trop lourd pour celle-ci, avec le risque soit d'une assemblée générale beaucoup trop longue, soit de bâcler les différents sujets. L'organisation d'une assemblée générale spécifique s'impose donc.

Au regard des contraintes statutaires pour une modification de ce texte (vote du texte en comité directeur, suivi d'une convocation à une première assemblée générale, probablement suivie d'une seconde faute de quorum sur la première, à minima deux semaines après), il n'apparaissait pas possible de pouvoir achever ce processus lors de l'assemblée générale du 29 avril à Agen, à moins de le faire par exemple le vendredi 28 avril. Une telle date n'aurait probablement pas permis une participation normale.

Par ailleurs, le bureau fédéral a souhaité distinguer l'assemblée générale comprenant l'examen du projet de modification des licences, du projet de réforme statutaire comportant essentiellement des dispositions sur la gouvernance des fédérations sportives issues pour la plupart de la loi Sport.

Il est à ce jour envisagé de proposer l'examen des futurs statuts par l'assemblée générale à l'automne 2023.

Le travail de préparation se poursuit, en lien avec le CNOSF, qui organise à l'attention des fédérations sportives, des visioconférences pour les aider dans leurs rédactions. Nos propositions devront être adressées d'ici un mois environ au ministère pour une première relecture et un premier avis de sa part.

3. Campagne ANS 2023

Éloi Relange indique que l'enveloppe ANS de 356 700 € en 2022 a été portée cette année à 422 700 €, soit une augmentation de quasiment 20 %. Il se réjouit de cette réévaluation qui bénéficiera à l'ensemble des acteurs de notre discipline (clubs, comités, ligues), rappelant qu'une telle négociation est difficile.

Didier Pascal revient en premier lieu sur la campagne 2022 au cours de laquelle 149 dossiers ont été déposés, pour un total de 255 projets. 115 d'entre eux ont été retenus, autour de 3 axes principaux : le développement de la pratique échiquéenne en milieu scolaire, la féminisation de notre discipline et la promotion des échecs comme outil thérapeutique.

6 structures ayant bénéficié d'un financement en 2021 n'avaient pas remis leurs comptes rendus financiers (CRF) : ceci complexifie la négociation de l'enveloppe avec les pouvoirs publics. L'importance de remettre ces CRF dans les temps doit bien être intégrée par toutes les structures bénéficiant de financements ANS. Un travail de sensibilisation à ce sujet doit être mené.

Pour la campagne 2023, un nouvel axe de financement a été ajouté : le développement des actions contribuant au Plan de Performance Fédéral par les comités départementaux et ligues régionales. L'instruction des dossiers déposés se fera selon le même dispositif qu'en 2022, à savoir via un comité technique en cours de constitution. Le comité de pilotage se chargera ensuite de proposer le montant de financement des dossiers retenus aux pouvoirs publics.

Didier Pascal rappelle que ces deux comités sont composés de bénévoles de notre fédération. Il les remercie pour ce travail très important et très chronophage. Il ajoute que comme l'an passé, des visioconférences seront organisées pour aider les structures à bâtir leurs dossiers de financement.

Éloi Relange mentionne que la plupart des clubs font des retours favorables concernant le travail des deux comités mis en place. Il félicite les équipes mobilisées dans ces deux comités.

FINANCES

1. Arrêt des comptes fédéraux de l'année 2022

Éric Le Rol indique que la réunion de cadrage portant sur l'exercice 2022 avec le Commissaire aux Comptes s'est déroulée 8 jours auparavant, le 10 mars, ce qui a entraîné des délais réduits pour la production des documents financiers pour ce comité directeur.

Le résultat de l'exercice 2022 est bénéficiaire à hauteur de 104 181 €.

Éric Le Rol indique que 55 000 € ont été retirés de l'exercice de l'année passée pour les provisionner dans le cadre des Indemnités pour Départ en Retraites (IPDR), portant ainsi le montant total provisionné à 69 000 €. Toujours au sujet des ressources humaines, le trésorier précise que les antériorités concernant les congés payés de nos salarié(e)s ont été résolues.

Il présente le budget analytique de l'année 2022 (par activités/projets), expliquant au préalable avec Matthieu Vieira la différence entre une présentation analytique et une présentation selon le plan comptable associatif. Éloi Relange ajoute que la présentation analytique de la fédération a été revue cette année pour être plus lisible pour tous.

Il apparaît en 2022 une forte hausse du produit des licences due à la reprise après le Covid. Le fonds de compensation par l'État a perduré en 2022. Les dépenses programmées ont été contenues dans leur globalité à ce qui était prévu. Davantage de partenaires nous ont rejoints en 2022.

Joël Gautier questionne sur le budget de 50 000 € sur le poste communication et demande s'il s'agit de la société Aya. Éloi Relange explique qu'il s'agit de la somme de trois postes principaux : Samuel Bielka, community manager, la société Aya et des frais de signalétique.

Joël Gautier demande qui sont les partenaires non fléchés indiqués à hauteur de 24 000 €. Éric Le Rol répond qu'il s'agit de l'Échiquier de la Réussite (10 000 €) et de Variantes (14 400 €). Les montants versés par ces partenaires n'ont pas de postes prédéfinis.

Concernant le secteur scolaire, Joël Gautier questionne sur la dépense de 10 000 euros pour les championnats scolaires. Il demande aussi des explications sur la ligne de dépenses à 11 000 € sur le développement. Éric Le Rol explique que l'organisation des finales des scolaires a été attribuée tardivement et que cela a induit des coûts supplémentaires, pris conjointement en charge avec la ligue d'Occitanie. Concernant le développement scolaire, il s'agit essentiellement du projet Class'Échecs, pour des achats de kits de jeux et d'échiquiers muraux par les ligues.

VOTE N°5

Il est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en constatant un résultat bénéficiaire de 104 181 €.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

2. Placement de la trésorerie fédérale

Éloi Relange explique qu'il s'agit de placer une partie de la trésorerie sur des comptes plus rémunérateurs, via la société Panda Finances.

Didier Pascal ajoute que la fédération dispose d'un compte courant et d'un livret bleu sur lesquels se trouve notre trésorerie. Ce livret a le même taux de rémunération qu'un livret A, plutôt bas. La trésorerie de la fédération est importante et il a été décidé d'en placer une partie sur des comptes à termes garantis à hauteur de 100 000 euros chacun. Il a donc été ouvert 5 comptes à termes plafonnés à 100 000 euros chacun, avec un taux annuel de 3,6 % sur une période de 36 mois.

Il est possible de rapatrier l'argent de l'un ou plusieurs de ces comptes, notamment en cas de besoin, durant l'été, qui correspond à un point bas de notre trésorerie.

Bachar Kouatly demande quel est l'état de notre trésorerie. Éric Le Rol répond qu'elle est de l'ordre de 1 M€, dont 500 000 euros sur ces comptes à terme.

3. Assurance fédérale : prestations

Éloi Relange rappelle que nos licencié·e·s sont couverts par la SMACL et que le contrat expire tous les 4 ans.

Éric Le Rol a contacté notre courtier afin d'évoquer avec lui nos problématiques en termes d'assurance : responsabilité civile, assurance du siège, assurance de notre véhicule, obligation d'une assurance collective, assurance des dommages corporels et obligation d'information depuis 2022 sur la possibilité de prise d'une garantie pour les frais de victimes de violence.

Il ajoute que cette dernière garantie n'est pas obligatoire mais qu'il y a en revanche une obligation d'informer les licencié·e·s sur la possibilité d'y souscrire de manière complémentaire à leurs frais. Toutefois, la Fédération pourrait décider d'inclure par défaut cette prestation dans l'assurance et donc de la prendre en charge. Éric Le Rol évoque un coût de 10 centimes par licence pour couvrir l'ensemble des membres de notre fédération sur cette dernière garantie. Elle offrirait aux victimes de violences une aide psychologique (à hauteur de 10 séances), un accompagnement au dépôt de plainte et une aide juridictionnelle pouvant aller jusqu'à 30 000 €. Le trésorier précise que le bureau a donné un avis favorable à cette garantie collective supplémentaire, mais souhaite obtenir l'avis des membres du comité directeur.

Éloi Relange indique que le sujet des violences est un sujet d'actualité qui concerne toutes les fédérations sportives. Dans beaucoup d'affaires, notamment sexuelles, ce sont des faits anciens qui remontent et il n'a donc pas semblé pertinent au bureau de ne prendre qu'une assurance portant sur des faits à venir : la proposition serait celle d'une assurance rétroactive.

Bachar Kouatly évoque un coût supplémentaire pour la fédération de 6 000 € qu'il juge raisonnable au regard de l'intérêt pour les licenciés.

Éric Le Rol précise que la fédération doit faire un appel d'offres et que le choix de l'assureur sera effectué lors du comité directeur de juin.

Matthieu Vieira se dit très favorable pour que cette garantie supplémentaire soit prise de manière collective. L'obligation d'information n'étant pas forcément très bien faite, il pense que d'éventuelles victimes de violences antérieures pourraient se retourner contre la fédération dans le cas où l'information aurait été mal faite par le club. Prendre cette garantie à effet rétroactif sera donc une bonne chose.

Marion Penalver indique recevoir régulièrement des mails de litiges entre licenciés et que cette garantie supplémentaire est importante.

Constatant un consensus, Éloi Relange indique que ce sujet ne fait pas l'objet d'un vote immédiatement, puisque désormais Éric Le Rol va travailler au lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement de l'assurance fédérale, comprenant cette garantie.

4. Budget prévisionnel fédéral de l'année 2023

Éloi Relange introduit l'examen du budget prévisionnel pour l'année 2023, rappelant que la présentation est faite avec une structure analytique mise à jour, afin de le rendre le plus lisible possible et mieux refléter les actions proposées.

Le budget prévisionnel présenté se veut ambitieux, pour structurer davantage la fédération, la rendre pérenne et solide, en capacité de gérer les importants projets de développement. Basé sur la proposition d'augmenter le tarif de certaines licences, il doit permettre de financer notamment le renouvellement complet du site fédéral, ainsi que l'ensemble du système numérique de travail.

Ce projet de budget est bâti autour de 5 grandes masses :

- Le fonctionnement fédéral : incluant la masse salariale et le siège, il ne peut être stoppé du jour au lendemain ;
- Le haut niveau : il traduit des ambitions sportives comme pour chaque fédération. Ce poste a une part de flexibilité ;
- Les compétitions fédérales : poste sensiblement identique chaque année, il regroupe les championnats de France individuels ou par équipes et les coupes. Ces compétitions sont une part de notre vitrine vers les partenaires, dont les villes nous accueillant. Une montée en gamme de ces événements permet d'en tirer de meilleurs revenus et montre notre savoir-faire auprès de nos partenaires ;
- Le développement : le projet Class'Échecs est l'actuel projet phare. Ce projet est flexible dans son impact budgétaire suivant l'ampleur que l'on veut y donner ;
- Les produits : il s'agit des ressources issues des droits d'homologations, des licences et des partenaires.

Les coûts de fonctionnement montent inexorablement chaque année : l'inflation touche également la fédération, sur les salaires bien évidemment mais notamment sur les coûts des déplacements et la restauration. Éloi Relange précise que ces coûts comprennent également les mesures prises pour améliorer la prochaine Assemblée Générale ainsi que l'adhésion au Comité National Olympique et Sportif (1 500 €).

Le bureau propose de réinvestir immédiatement 24 180 € issus du bénéfice de l'exercice 2022 pour équilibrer ce prévisionnel. Éric Le Rol précise qu'en conséquence, la somme restante du bénéfice de l'exercice précédent (80 000 €) serait affectée en réserve.

Un budget est prévu pour structurer notre offre envers nos partenaires actuels et à venir et pour structurer notre pôle développement. Sébastien Robles, ancien directeur marketing chez France billet a été recruté dans ce but pour une mission de 4 mois jusqu'en juin prochain. Il apporte un soutien opérationnel sur nos projets de développement et œuvre pour notre offre marketing. Éloi Relange estime qu'il s'agit d'une belle

opportunité pour la fédération. En parallèle, il a d'ores-et-déjà été décidé de lancer une embauche sur un poste de responsable de projets pour assurer le développement et le suivi des projets lancés par les commissions. Une annonce a été diffusée et le recrutement est en cours.

Éloi Relange poursuit en évoquant le site web fédéral, qui présente un risque d'arrêt important car il repose sur son concepteur et administrateur actuel, Érick Mouret. Il inclut aussi tout le système numérique de travail de la fédération, qui serait stoppée dans son fonctionnement en cas d'arrêt. Il faut prévoir le départ à la retraite d'Érick Mouret et il est impossible de faire l'impasse sur les dépenses à venir à ce sujet. Le budget nécessaire pour l'année 2023 est évalué à 70 000 € afin de démarrer cette refonte de nos environnements numériques qui se terminerait en 2024.

Bachar Kouatly qualifie ce budget « d'ambitieux » par rapport aux moyens de la fédération, jugeant que les nouvelles dépenses auront un impact de 200 000 € et que les recettes supplémentaires liées à l'augmentation du nombre de licenciés et des tarifs devront être du même ordre.

Joël Gautier demande s'il est indispensable de refaire l'ensemble du site internet et du système d'information. Éloi Relange répond que la technologie déployée par Érick Mouret a maintenant une bonne vingtaine d'années et qu'il n'est quasiment plus possible d'y apporter de modifications. Il y a donc un réel risque d'obsolescence et d'arrêt à court terme si rien n'est fait. Matthieu Vieira explique que la « partie publique » du site fédéral, visible par tous, ne représente en fait qu'environ 10 % du système sous-jacent : intranet pour les clubs, comités, ligues, directeurs de groupes, organisateurs de tournoi... Le travail pour reprendre l'ensemble est considérable. Jean-Baptiste Mullon ajoute que l'on doit aux clubs aux licencié-e-s un système d'information efficace. Une simple comparaison avec celui d'autres fédérations montre notre retard en la matière.

Joël Gautier demande s'il n'y aurait pas de redondance avec les futurs conseillers techniques sportifs (CTS) liés au contrat de délégation dans les analyses escomptées concernant les besoins en ressources humaines. Il dit avoir la sensation que la délégation apporte beaucoup d'obligations et peu de bénéfices. Éloi Relange répond en disant que cette part du contrat de délégation n'est pas encore tenue par le ministère. Didier Pascal tempère en disant que la délégation a permis à notre fédération de voir son enveloppe ANS augmentée.

Bachar Kouatly demande si l'on ne se serait pas fait avoir avec la délégation. Il explique que l'enveloppe ANS existait déjà avant la délégation et que même si elle a augmenté, les obligations liées à la délégation ont aussi augmenté. Il a l'impression que l'augmentation proposée du tarif des licences vient pour financer ces nouvelles obligations venues du ministère des sports. Didier Pascal répond qu'il ne faut pas tout mélanger : l'augmentation de licences servira à financer des projets de développement et le site fédéral. Ces dépenses ne sont pas liées à la délégation. Éloi Relange rappelle que l'enveloppe ANS a tout de même doublé pour notre fédération depuis la délégation. Didier Pascal poursuit en expliquant que nous sommes dans le cadre de discussions avec l'État prenant habituellement du temps, avec notamment un contexte de changements de personnes au ministère suite à la présidentielle 2022.

Matthieu Vieira rappelle que la délégation a eu un impact non négligeable sur l'arrivée de la fédération au CNOSF. Il évoque notamment les visioconférences proposées par le CNOSF qui représentent une aide considérable pour l'élaboration des futurs statuts des fédérations sportives. Nos relations avec les collectivités sont renforcées par cette délégation.

Pierre Leblic estime que la discussion sur la délégation est un autre sujet : si l'État ne tient pas ses engagements, la fédération n'en est pas responsable. Les subventions publiques de la fédération, comme celles des ligues, ne sont pas éternelles et il faut fonctionner selon les moyens que l'on veut bien se donner.

Éloi Relange poursuit sur le sujet du haut niveau. Il explique qu'auparavant, il n'y avait pas d'entraînement par la fédération pour nos jeunes joueuses et joueurs. Le plan de performance 2023 a été lancé en ce sens pour un coût de 50 000 € contre seulement 4 500 € l'an passé.

Éloi Relange revient sur les partenaires évoquant près de 150 000 € de financements sur l'année 2023. Il évoque notamment l'arrivée prochaine d'un partenaire pour une zone de jeux à hauteur de 50 000 € par an, à compter du 1^{er} septembre prochain. Le partenariat avec Variantes a été reconduit à hauteur de 14 400 €. Microsoft Azure met à disposition 5 machines avec des capacités de calculs énormes pour nos joueuses et joueurs des équipes de France adultes. Cela représente un important effort financier. Nous avons un partenariat pour 3 ans avec Assoconnect qui met à disposition gratuitement pour 100 clubs son service de gestion en ligne, en leur simplifiant de nombreuses tâches.

Enfin, la commission Santé Social Handicap (SSH) a 8 partenaires financiers dont beaucoup ont eu des pilotes en 2022 et poursuivront leur soutien en 2023. Parmi eux, la région Île-de-France doit voter un partenariat de 54 000 € fin mars pour développer le projet Infinite dans 14 centres accueillant des jeunes autistes.

Joël Gautier se dit inquiet devant le volume des dépenses prévues et le volume des partenaires ; ces derniers finançant des projets fléchés existants. Il demande comment financer les projets de développements à venir. Éloi Relange explique que 20 % des montants des partenariats SSH vont dans le fonctionnement de la fédération et que 10 % financent le fonctionnement de cette commission.

Jean-Baptiste Mullon explique que pour financer les salaires, il faut s'appuyer sur des ressources internes et pérennes et non pas sur des partenaires non fléchés, toujours sujets à précarité.

Joël Gautier relève qu'il y a plus de partenaires fléchés que non fléchés. Éloi Relange répond que cela est logique car beaucoup de partenaires souhaitent désormais s'engager sur des projets et non du fonctionnement « lambda ».

Matthieu Vieira considère qu'il ne faut pas regarder les projets qu'en termes de coûts financiers car ils ont de nombreux bénéfiques « cachés ». Il relève que Class'Échecs n'a pas été très coûteux en comparaison du nombre d'enfants dans les écoles qui ont été initiés et de l'augmentation du nombre de licenciés qui devrait en résulter.

Éloi Relange détaille les propositions tarifaires concernant la part fédérale des licences, qui seront soumises à l'assemblée générale :

- maintien du tarif actuel pour les licences A adultes (27 €) et U18/U20 (14 €) ;
- augmentation des licences A U8 à U16 de 9 € à 14 € (comme les licences A U18/U20).
- augmentation des licences B adultes de 2 €, pour la porter de 5 € à 7 € ;
- augmentation des licences B jeunes de 5,50 €, pour la porter de 1,50 € à 7 €.
- 1,50 € pour la future licence C (découverte), qui resterait au tarif de l'actuelle licence B jeunes.

Ces propositions permettront aussi de simplifier notre grille tarifaire, en fusionnant les parts fédérales des licences A jeunes en une seule. Il en serait de même pour les licences B, qui verraient leurs parts fédérales jeunes et adultes fusionner en une seule. La licence C (découverte) resterait une licence à coût très modique, pour les jeunes jusqu'à U16, susceptible de concerner le public scolaire.

Bachar Kouatly explique qu'il s'abstiendra : il estime que l'ambition portée par ce budget est très grande mais que les informations données manquent de détails. Il ajoute qu'il n'est cependant pas contre.

VOTE N°6

Il est proposé d'adopter le projet de budget prévisionnel 2023 qui sera présenté à l'assemblée générale du 29 avril pour approbation.

Pour : 18

Contre : 4 *Isabelle Bonvalot, Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel*

Abstention : 2 *Bachar Kouatly, Patrick Lauféron*

Pierre Leblic revient sur la question du tarif unique des licences sur le territoire national. Même si ce n'est pas forcément une priorité, il juge que l'assemblée générale pourrait être informée de cette possibilité. Didier Fretel indique que l'assemblée générale définit la politique fédérale et qu'elle peut prendre des décisions en ce sens. Laurent Nouhaud évoque les importantes disparités entre les ligues, rendant un tarif unique difficilement réalisable.

Larbi Houari quitte la salle à 17h30 et donne sa voix à Joël Gautier.

COMPÉTITIONS**1. Règlement A01 : qualifications au championnat de France**

Jordi Lopez explique s'être aperçu qu'avec le nouveau système lors du dernier championnat de France, les joueuses et joueurs éliminé(e)s des premiers tours du National n'ont pas toujours le classement minimum théorique pour jouer l'Accession. Il n'est pas souhaité pour autant les contraindre à jouer dans l'Open A car l'Accession a un niveau plus relevé.

Le problème se pose surtout pour les joueuses et crée un manque d'équité envers les joueuses qui n'ont pas 2200 et ne peuvent donc pas participer à l'Accession alors qu'elles peuvent avoir un meilleur Elo que certaines joueuses éliminées du National Féminin.

Jean-Baptiste Mullon précise qu'il faut éviter que les joueuses éliminées du National Féminin se retrouvent dans l'Accession entre elles et privent les joueuses déjà engagées dans l'Open A d'une qualification possible au National Féminin suivant.

Jordi Lopez propose donc au comité directeur une modification du règlement A01 en ajoutant à l'article 1.1 deux nouveaux critères de participation à l'Accession :

- les joueuses et joueurs ayant été éliminés lors des huitièmes de finale des Nationaux ;
- les joueuses ayant un Elo supérieur ou égal à 2050 entre le 1er juin et le 1er août de la saison en cours.

Les joueuses ayant un classement entre 2050 et 2199 pourraient choisir entre l'Accession et l'Open A. Il suggère toutefois que cet Elo minimum requis pour les joueuses, proposé à 2050, soit débattu par le comité directeur, à la hausse (2100) ou à la baisse (2000 voire 1950 comme pour l'accès à l'Open A).

Didier Fretel est favorable d'ouvrir à un plancher Elo plus bas pour les joueuses. Joël Gautier rejoint cette idée et propose de fixer le plancher à 1950 en correspondance avec l'Open A, comme l'a évoqué Jordi Lopez.

Jordi Lopez précise que la Commission Technique n'a pas encore été consultée mais il estime qu'elle serait favorable à un tel plancher.

Il est donc proposé de voter les modifications du A01 présentées en abaissant le plancher pour les joueuses à 1950 au lieu de 2050.

VOTE N°7

Il est proposé d'adopter les modifications présentées du règlement A01.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

2. Règlement F02 : championnat de France féminin de parties rapides

Jordi Lopez indique que la modification proposée ce jour a déjà été réalisée et publiée par la commission technique comme cela est prévu par les règlements, mais qu'il convient d'avoir l'approbation *à posteriori* du comité directeur. Il estime qu'il est possible d'avoir une phase finale avec beaucoup plus de participantes et présentes les modifications adoptées dans cet objectif :

- l'ajout de 2 places qualificatives par catégorie féminine aux championnats de France Jeunes de la saison en cours ;
- l'ajout d'une place qualificative par ZID choisie par la ligue sans obligation d'avoir participé aux phases qualificatives.

Pierre Leblic estime que le découpage actuel d'une joueuse qualifiée pour les 20 premières participantes n'est pas suffisant. Il trouve cela d'autant plus étonnant qu'à partir de 20 participantes, 1 joueuse est qualifiée par tranche de 10. Pour avoir une uniformité, il propose plutôt de qualifier une joueuse par tranche de 10 participantes quel que soit le nombre de joueuses. Jean-Baptiste Mullon est d'accord mais note qu'il est trop tard pour cette saison car les phases qualificatives ont déjà eu lieu. Un nouveau barème sera proposé en juin lors de la modification des règlements.

VOTE N°8

Il est proposé d'adopter les modifications présentées du règlement F02.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

3. Règles de dérogations des homologations durant les championnats de France toutes catégories

Actuellement, le règlement R03 interdit l'organisation de tournois homologués pendant le championnat de France et prévoit que d'éventuelles dérogations peuvent être accordées par le comité directeur. Lors de la séance du comité directeur de novembre dernier, plusieurs membres s'étaient étonnés qu'une dérogation soit accordée chaque année pour l'Open de Dieppe, une dérogation quasi-permanente montrant qu'il faut clarifier les critères. Il avait donc été convenu d'organiser un débat autour des modalités de ces dérogations pour une éventuelle modification à compter de l'année 2024.

Plusieurs pistes avaient été évoquées : cesser toute dérogation, accorder des dérogations pour les tournois d'une ou deux journées, supprimer l'interdiction d'homologation... Éloi Relange indique que la question à se poser concerne la participation au championnat de France.

Bachar Kouatly pense que le protectionnisme de la fédération à ce sujet n'est pas bon et que les gens voulant aller au championnat de France iront même s'il y a d'autres tournois ailleurs. Le championnat de France doit se rendre attractif et innover sur ce qu'il propose. Jean-Baptiste Mullon le rejoint sur ce dernier point.

Émily Minaud explique que la question du choix s'est posée cette année pour des membres de son club et que certains lui ont déclaré vouloir aller jouer à Dieppe plutôt qu'à l'Alpe d'Huez car le logement y est moins cher. Elle estime donc que ce questionnement pourrait s'accroître si l'on permettait des homologations durant le championnat de France. Jean-Baptiste Mullon précise que le moment actuel n'est pas le meilleur pour les locations estivales à l'Alpe d'Huez, encore en saison hivernale. Les prix devraient bientôt baisser, avec

notamment la mise en location des logements pour l'été par les propriétaires. Il considère que c'est à la fédération de rendre la participation au championnat de France, logement inclus, plus abordable.

Pierre Leblic évoque le cas de l'open de Saint-Antonin Noble Val (82) qui demande une dérogation cette année. Il a regardé la participation à ce tournoi l'an passé qui s'était déroulé juste après le championnat de France d'Albi et a constaté que très peu de participants avaient également concouru au championnat de France. Il juge que cela ne représente pas une menace, et par la même logique, il pense que la suppression éventuelle du tournoi de Dieppe ne profiterait probablement pas au championnat de France.

Didier Pascal affirme être résolument contre la fin de l'interdiction d'homologuer des tournois à cette période. Il met en avant ce que pourraient penser les villes organisatrices du championnat de France si d'autres tournois devaient se dérouler à proximité sur la même période et entrerait en concurrence avec ce dernier. Il est rejoint par Matthieu Vieira qui considère que moins de participants pourrait engranger un cercle vicieux : moins de moyens et donc moins d'attractivité. En cas de levée de l'interdiction d'homologation, il estime qu'il sera difficile de faire marche arrière et que cela serait pénalisant pour la FFE. Il propose d'accorder des dérogations uniquement aux tournois rapides sur un jour, estimant qu'il y aurait très peu de monde qui renoncerait à faire le championnat de France pour participer à un tournoi rapide. Mathieu Ternault est également sur cette position : il évoque un possible effet de « substitution » si un tournoi se tient dans la même région.

Didier Fretel explique qu'un carcan rigide concernant cette interdiction n'est possible que si les dates du championnat de France sont fixes, car les clubs ont des contraintes pour fixer les organisations de leurs tournois. Éloi Relange ajoute que l'on pourrait inverser la contrainte et dire que la dérogation est toujours acceptée sauf exception (exemple d'un tournoi à proximité du championnat de France).

Bachar Kouatly insiste sur la nécessité d'être innovant pour le championnat de France. Il se dit convaincu que la délivrance des titres de champion et championne de France a quelque chose de magique pour beaucoup de gens. Il juge que l'on peut assouplir le « protectionnisme » actuel et qu'il n'y a pas à avoir peur d'une concurrence d'organisateur d'un tournoi à proximité du championnat de France en même temps.

Éloi Relange résume la discussion estimant qu'il y a 3 options principales : supprimer l'interdiction, la conserver, auquel cas avec des ajustements pour les rapides éventuellement. Il suggère d'organiser une première prise de tendance auprès des membres du comité directeur : 10 optent pour une levée de la protection et 11 optent pour une protection restant à définir. En l'absence de tendance claire, la discussion est reportée au comité directeur de juin prochain.

3. Demande de dérogation de l'open du Grand Roque d'Anglars à St-Antonin Noble Val (82)

Didier Fretel rappelle que cet open se déroule depuis quelques années à cette période. Cette année, du fait de la disponibilité des locaux, les dates retenues (21 au 25 août 2023) se superposent avec celles du championnat de France et le président du club a en conséquence fait une demande de dérogation. Il est précisé que la salle ne peut pas recueillir plus de 80 à 100 personnes.

VOTE N°9

Il est proposé d'accorder une dérogation à l'Open du Grand Roque d'Anglars pour son édition 2023.

Pour :	18	
Contre :	1	<i>Didier Pascal</i>
Abstention :	5	<i>Alexis Cahen, Émily Minaud, Sébastien Peter, Mathieu Ternault, Matthieu Vieira</i>

4. Réforme des interclubs féminins N1-N2

Didier Fretel invite Joël Gautier à présenter ce sujet dont il avait demandé l'ajout à l'ordre du jour. Ce dernier prend la parole et remercie le bureau d'avoir accepté cet ajout malgré une soumission tardive de sa part. Selon lui et d'après plusieurs retours de présidents, les interclubs féminins et notamment ceux de N2F seraient les parents pauvres des compétitions en interclubs. Il pense qu'une meilleure attractivité de ces interclubs féminins contribuerait à une meilleure féminisation de la discipline dans son ensemble. Joël Gautier illustre alors son propos avec l'exemple de la ligue Île-de-France, qui le temps d'une seule journée départage 23 équipes en définissant 8 équipes qualifiées pour la N2F.

Éloi Relange indique que tout le monde est pour un système d'interclubs féminin le plus attractif possible. Jean-Baptiste Mullon demande à Joël Gautier s'il a d'ores-et-déjà songé à une proposition de format différent.

Joël Gautier répond qu'il n'a pas de projet précis mais qu'il souhaite ouvrir la réflexion pour améliorer le système actuel qui est selon lui repoussoir. Il propose d'élargir ces week-ends d'interclubs féminins à 2 journées ou bien de réfléchir sur le nombre d'équipes et participantes engagées.

Mathieu Ternault et Loriane Leuret font remarquer que ce nombre important d'équipes n'existe pas dans toutes les ZID et concerne principalement l'Île-de-France. Ils citent à titre d'exemple 4 équipes en Bretagne ou Franche-Comté, 8 en Aquitaine, 2 en Alsace...

Sébastien Peter va en ce sens en ajoutant que c'est avant tout un sujet géographique, il propose l'idée de baser le système de N2F organisé par les comités départementaux.

Laurie Delorme pense que ce serait aux ligues de se saisir du sujet. Jordi Lopez complète et considère que c'est un problème de calendrier et de format, d'offre et de demande et que certains clubs souhaitent parfois moins s'investir pour cette compétition.

Émily Minaud apporte un exemple local, énonçant que parfois 4 joueuses déjà engagées dans d'autres compétitions vont faire 2 heures de route pour répondre simplement à une obligation réglementaire.

Matthieu Vieira conclut en proposant que les ligues puissent faire le découpage de groupes qui leur paraît pertinent. Une ligue très dense comme l'Île-de-France pourrait par exemple prévoir 1 phase de N2F par département ; à l'inverse la Nouvelle-Aquitaine pourrait continuer à n'organiser qu'une seule phase par ZID. Une proposition devra être formulée par la Commission Technique au mois de juin pour la saison prochaine.

Bachar Kouatly quitte la salle à 18h25 et donne sa voix et celle de Patrick Lauféron à Marc Gatine.

5. Règle sur les transferts de joueurs et principe d'une indemnisation par les clubs

Joël Gautier évoque des règles concernant les transferts dans d'autres fédérations délégataires telles que la FF Athlétisme, qui prévoit une indemnité versée au club formateur en cas de transfert d'un joueur. Il considère que la FFE devrait adopter une réglementation similaire.

Éloi Relange souhaiterait que cette proposition soit accompagnée d'un projet détaillé. Didier Pascal s'interroge sur le nombre de joueurs concernés en France et juge le phénomène très minoritaire comparé à la FFA.

Jean-Baptiste Mullon indique que cette question est récurrente et arrive tous les ans en AG avec des cas extrêmement variés : cas où le transfert est bénéfique pour le joueur, cas où le transfert l'est moins. En tout état de cause, il est nécessaire que les parents et le jeune en question puissent avoir une vision claire de l'intérêt de changer de structure pour sa formation. Le Plan de Performance Jeunes et les entraîneurs fédéraux permettront d'avoir des interlocuteurs neutres pour les parents ; ils seront informés de la performance des enfants et sensibilisés sur la pertinence de changer ou non de clubs.

Émily Minaud demande si ces frais devraient concerner seulement le haut niveau ou tous les transferts. Joël Gautier juge qu'il faudrait réglementer ces cas dans le but de protéger le club formateur. Selon lui les parents devraient être informés, cette réglementation peut se faire dans le cadre du Plan de Performance Jeunes ou dans un autre cadre.

Laurie Delorme rejoint Jean-Baptiste Mullon dans son analyse, et n'est également pas favorable à une idée de compensation financière pour le transfert d'un jeune étant donné que les clubs n'en tirent pas de revenu de sponsoring. Il s'agirait de trouver un moyen de valoriser les clubs formateurs.

Didier Fretel soulève deux sujets éthiques ; il n'est pas à l'aise avec le fait que les jeunes pourraient être monétisés, il pense aussi que la liberté du choix de club pourrait également être entravée dans le cas où un club refuserait de payer les frais de transfert.

Pierre Leblic se dit contre les frais de transfert. Il considère que l'élément important est le bonheur du jeune en question et que son choix ne doit pas être soumis à des questions financières.

Joël Gautier évoque ensuite le sujet des codes couleurs dans les compétitions jeunes, qu'il suggère de mettre en place afin de faciliter le repérage notamment des plus jeunes. Il illustre ses propos avec ce qui est fait en Normandie. Jean-Baptiste Mullon répond qu'il est favorable à ce type de mesures mais qu'une harmonisation des signalétiques doit d'abord être réfléchie, car actuellement les couleurs qui peuvent exister sont différentes selon les ligues. Il assure que le sujet est bien travaillé pour une mise en œuvre prochaine.

DIRECTIONS ET COMMISSIONS

1. Comité de Déontologie : nomination de son Président

Didier Pascal explique que la création d'un comité de déontologie était inscrite dans le cadre du contrat de délégation signé l'an dernier. Il s'agit également d'une obligation légale prévue par le Code du sport pour les fédérations délégataires. Le président du comité de déontologie peut saisir le ministre des sports pour les cas de conflit d'intérêts.

Éloi Relange propose de nommer Yves Marek, estimant qu'il s'agit du profil recherché : diplomate et ancien président de la Fédération, il est une personnalité respectée qui incarne à son sens la hauteur nécessaire pour ce type de poste.

VOTE N°10

Il est proposé de nommer Yves Marek président du comité de déontologie.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

2. Commission d'Appel : nomination de son Président

Matthieu Vieira indique que suite à la démission d'Aurélié Dacalor en novembre dernier, il est nécessaire de nommer un nouveau président de la Commission d'Appel.

Il est proposé de nommer David Lévy : joueur d'Échecs licencié, déjà membre de la Commission d'Appel et connaissant donc son fonctionnement, il est par ailleurs avocat. Joël Gautier estime qu'il s'agit d'un excellent choix.

VOTE N°11

Il est proposé de nommer David Lévy président de la Commission d'Appel.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

3. Commission des Appels Sportifs : modification de la composition

Conformément au règlement intérieur, la CAS est composée de 5 membres. Suite à la démission d'Éric Delmotte, le bureau fédéral a cherché à intégrer une nouvelle personne qui serait plus spécifiquement chargée de la rédaction des décisions. Il est proposé la candidature de Sylvain Wlassewitch, arbitre FIDE et DRA de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Matthieu Vieira donne également deux informations annexes au sujet de la CAS :

- une réunion a été organisée entre les membres de la commission, le directeur technique fédéral Jordi Lopez, le président de la CT Jean-Christophe Carpentier, et Matthieu Vieira pour le bureau fédéral. Cette réunion avait pour objectif d'améliorer la formation des membres de la CAS à une meilleure rédaction des décisions et aux points importants à y faire figure ;
- une décision de la CAS a été contestée par un licencié au CNOSF, mais la proposition de conciliation de l'instance olympique a été dans le sens de la fédération.

VOTE N°12

Il est proposé de nommer Sylvain Wlassewitch membre de la Commission des Appels Sportifs.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

4. Commission Internationale : modification de la composition

La Commission Internationale souhaite s'étoffer et propose la nomination de Marianne Yotis à cet effet, déjà membre de la commission Internationale de l'ECU.

VOTE N°13

Il est proposé de nommer Marianne Yotis membre de la Commission Internationale.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Seconde journée, dimanche 19 mars 2023

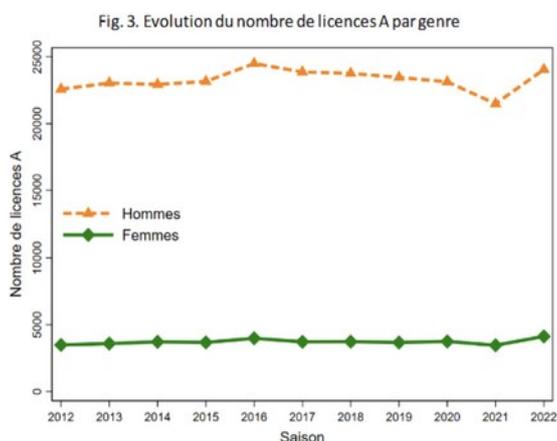
Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis		Sébastien Peter
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc		Bachar Kouatly jusqu'à 11h20, non représenté ensuite
GAUTIER Joël		Isabelle Bonvalot
HOUARI Larbi		(non représenté)
KOUATLY Bachar	×	départ à 11h20
LAUFERON Patrick		Bachar Kouatly jusqu'à 11h20, non représenté ensuite
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		Éloi Relange
MINAUD Émily	×	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	×	
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain	×	
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	
WOLFANGEL Jocelyne		(non représentée)

Joëlle Mourgues, salariée du siège fédéral, assiste à la séance.

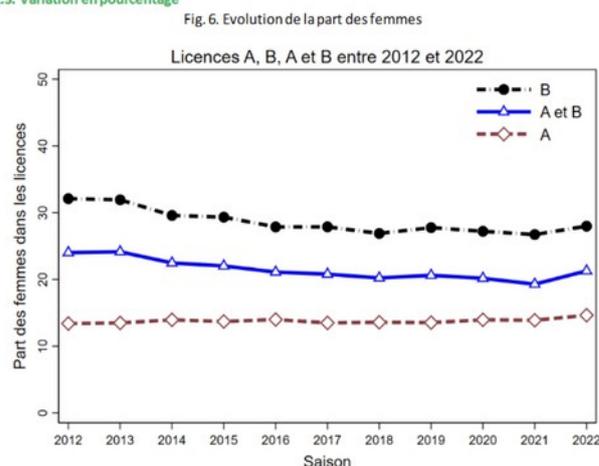
5. Commission Mixité : état des lieux et projets

Jean-Baptiste Mullon présente l'étude réalisée par la Commission Mixité au sujet de l'évolution des licences A & B entre 2011 et 2022. Elle vise à présenter un bilan et des propositions pour améliorer le ratio hommes/femmes dans notre fédération.

Jean-Baptiste Mullon présente les graphiques d'évolution des licences A par genre entre 2012 et 2022, ainsi que l'évolution du pourcentage de femmes par type de licence.



2.3. Variation en pourcentage



Il souligne que l'année 2016 a été un tournant suivi d'un décrochage dans le nombre de licences entre joueurs et joueuses. L'année 2020-2021 est à isoler de la réflexion pour cause de période COVID.

Présentés en valeurs absolues et relatives, les chiffres montrent une certaine stabilité dans l'évolution du nombre et du pourcentage de joueuses avec une légère hausse en 2022. Néanmoins sur les 10 dernières années les mesures prises n'ont pas montré une grande efficacité.

La proposition principale de la Commission Mixité est la création d'un « quota global des joueuses » dans les compétitions. L'idée serait d'instaurer un pourcentage de parties jouées par des femmes dans l'ensemble des compétitions par équipes, quel que soit le niveau où les parties sont jouées. Cette mesure viendrait englober et s'ajouter à la règle de la joueuse obligatoire en nationales qui ne serait pas forcément abolie.

L'objectif est d'inciter à faire jouer les femmes dans les compétitions par équipes mixtes ; actuellement 9 % de joueuses participent aux interclubs. Ces mesures doivent s'inscrire dans un plan de féminisation et d'accès global à la pratique. Elles pourraient servir de critères à l'obtention d'un label club féminin.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que ce projet serait dans un premier temps incitatif et informatif, avant de basculer vers des obligations ; ceci sous réserve que la gestion du calcul des participations des joueuses ne se révèle pas trop complexe à mettre en place.

Marion Penalver pense que le quota tel qu'il est proposé est une bonne idée. Elle est rejointe par Matthieu Vieira qui pense toutefois que l'on pourrait ôter les obligations pour les joueuses obligatoires pour les clubs ayant un quota de parties jouées par des femmes important. Didier Pascal s'y dit opposé et estime qu'en tant que fédération délégataire, il doit y avoir une égalité de traitement entre tous les clubs.

Sébastien Peter rejoint Jean-Baptiste Mullon sur la nécessaire période de transition avec l'important bouleversement que constitueraient ces calculs de quotas de parties jouées par des joueuses.

Émily Minaud ajoute que ceci inciterait les clubs à faire disputer davantage de parties aux joueuses dans les divisions inférieures, en arrêtant toutefois d'envoyer des joueuses parfois débutantes dans des matchs compliqués en N1 / N2 ce qui est parfois démotivant pour celles-ci. Elle se demande néanmoins s'il est bien nécessaire d'évoquer des quotas de joueuses pour les interclubs jeunes.

Jean-Baptiste Mullon redit que l'aspect punitif n'est pas à envisager. Les clubs n'envisagent pas nécessairement de créer des équipes de joueuses par exemple en dehors des interclubs féminins.

Jean-Alain Steinfeld évoque la question de la taille des clubs pour une telle expérimentation.

Bachar Kouatly dit que des femmes n'ont pas envie de s'investir en tant que dirigeantes, citant l'une de ses anciennes colistières, en raison des enjeux de pouvoir et de campagnes électorales violentes. Il propose d'interroger Chat GPT sur ce qu'il faut faire pour féminiser notre discipline.

Jean-Baptiste Mullon réagit vivement à ces propos : il assure que la colistière évoquée par Bachar Kouatly avait contacté la fédération pour travailler après les élections, mais qu'elle avait ensuite renoncé indiquant avoir reçu des pressions.

Pierre Leblic évoque l'importance de former des dirigeantes. Jean-Baptiste Mullon rappelle qu'il y a déjà eu deux stages organisés par la FFE et qu'un 3^e est en préparation, en association avec FEMIX. Ces stages portent sur la notion de développement personnel et sur une meilleure connaissance de la fédération.

Laurie Delorme poursuit en évoquant une forme d'auto-censure pour les femmes. Didier Fretel ajoute que le poids de la société reste fort face un égal accès aux femmes et aux hommes à la pratique sportive ou aux prises de fonctions dirigeantes.

Éloi Relange conclut le sujet en demandant à la commission mixité de faire des propositions réglementaires pour le comité directeur de juin.

6. Commission Scolaires : suivi du projet Class'Échecs

Éloi Relange fait un point concernant le projet Class'Échecs. Il rappelle que la fédération a récupéré beaucoup d'écoles pour cette première année. L'objectif principal pour la deuxième année sera de se focaliser sur les établissements déjà engagés en leur proposant du nouveau matériel de formation.

Avec 1650 écoles équipées en 2022 et plus de 3 000 professeurs inscrits sur M@gistère et la plateforme Class'Échecs Connect créée par la Fédération pour ce projet, une base forte a été construite. L'enjeu 2023 est de conserver l'intérêt des écoles en proposant des nouvelles formations et des formats d'événements scolaires de fin d'année.

Un travail est mené avec l'USEP, les clubs et les CDJE pour proposer un format de plateau. Un groupe de travail est constitué et travaillera de concert avec le responsable du pôle développement une fois celui-ci recruté. L'ambition avec les partenaires renouvelés Crédit Mutuel Enseignant et L'Échiquier de la Réussite est d'équiper 10 % des écoles, soit 5500 établissements, à l'horizon 2025.

7. Commission Santé Social Handicap : projets

Franck Droin rejoint la réunion pour présenter les travaux de la Commission Santé Social Handicap.

Il rappelle que la commission SSH travaille sur toutes formes de l'exercice du jeu avec ses partenaires. Elle s'adresse à des gens qui ne sont pas dans l'univers des Échecs ce qui crée un effet de levier de développement considérable entre la performance et les questions sociétales. Cet effet de levier permet également de trouver des financements que ce soit dans le domaine de la santé ou bien dans le domaine de l'éducation.

Franck Droin présente les 3 repères qui guident les actions de la Commission :

- s'engager dans des actions pour le plus grand nombre, le sujet de l'inclusion est central que ce soit pour les joueurs mais aussi leur entourage ;
- participer aux grands enjeux de la société ;
- attirer de nouveaux pratiquants et augmenter le nombre de licenciés.

Il récapitule en guise de bilan 2022 l'organisation d'événements, les actions réalisées en coopération avec d'autres pays mais aussi les ligues et CDJE, et les 8 programmes lancés :

- Évaluation ICAR : mené par Emmanuel LABARSALLE (médecin), programme d'évaluation des bienfaits des Échecs pour des personnes atteintes de troubles du spectre autistique en Guyane, avec des normes scientifiques internationales, vise à créer une base de données des bénéficiaires des Échecs ;
- DYS et TDAH : projet mené dans le Loiret par Aurélie RENARD-VIGNELLES, avec comme finalité d'enseigner les Échecs aux enfants atteints de troubles DYS et TDAH, avec évaluation à la fin ;
- Action dans les prisons : programme Morpho, mené par Emmanuel LABARSALLE en Guyane, vise à lutter contre l'inactivité carcérale, contre l'isolement et surtout aider à la réinsertion professionnelle.
- Les Échecs au service de la responsabilité sociétale de l'entreprise : mené par Xavier PERRET, vise à faire rayonner les échecs et partager les bienfaits de la pratique des échecs dans l'entreprise.
- Réhabilitation neuro : encore en projet pour l'heure ;
- Jeunes aidants : mené par Xavier PERRET, vise à donner des initiations d'Échecs aux jeunes aidants afin de rompre leur isolement et leur permettre de pratiquer une activité malgré le peu de temps dont ils disposent ;
- 1000 cafés : mené par Xavier PERRET, vise à créer des lieux de jeux dans les cafés afin de rétablir et aider au lien social ;
- Deuxième partie : mené par Xavier PERRET, vise à promouvoir la pratique des Échecs dans l'entreprise en visant à une intégration des futurs retraités dans un club afin de ne pas les laisser désœuvrés.

Cette commission est autofinancée par des partenaires et tous les membres y sont bénévoles. Les 8 programmes sont le pivot de la démarche et permettent d'obtenir les financements d'acteurs publics ou privés. Ce sont en général des financements fléchés à 80 % vers des acteurs qui participent aux programmes. L'argent est centralisé et géré par la FFE. En 2022, 30k€ ont été obtenus, puis 24k€ redistribués pour des actions de mise en place dans des centres. En 2023 les attentes sont d'environ 150k€ dont 54k€ venant de la région Île-de-France, 50k€ dans le cadre d'un contrat pluriannuel avec un grand groupe de protection sociale, et 40k€ de différents partenaires européens, entreprises privées et collectivités.

Franck Droin souligne que ce n'est pas seulement du marketing, ce sont de vraies stratégies opérationnelles auxquelles les partenaires adhèrent.

Concernant le fonctionnement de la commission, chaque action transversale possède son référent. Les déploiements se font ensuite par des appels à candidature, avec cahier des charges, sélection et contractualisation. Les freins principaux au déploiement sont le manque de temps et de personnes. Pour cela, Franck Droin propose d'élire des nouvelles personnes à la Commission.

Franck Droin est applaudi par l'ensemble des membres du comité directeur pour sa présentation et son travail.

VOTE N°14

Il est proposé de procéder à la modification de la commission Santé Social Handicap :

- *Départ de : Marion Penalver et Patrick Gastaud.*
- *Arrivée de : Marie-Pierre Cottineau, Emmanuel Larsabal, Xavier Perret et Carole Tripodi.*

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Bachar Kouatly souhaite réitérer ses félicitations à Franck Droin pour son engagement et les projets de cette commission, très importants pour le développement.

8. Commission Culture/Histoire : Inauguration d'une plaque sur le site de l'ancien Café de la régence à Paris

Didier Fretel informe les membres du comité directeur qu'une plaque va être apposée à l'ancien emplacement du Café de la Régence à Paris. L'inauguration se fera en présence du maire d'arrondissement et de l'adjointe à la mairie centrale le mardi 4 avril à 14h30. Éloi Relange salue le travail de Jean-Olivier Leconte sur ce dossier.

HAUT NIVEAU

1. Plan de performance Haut Niveau Jeunes

Jean-Baptiste Mullon fait le point sur le plan de performance haut-niveau jeunes. Il indique que le staff est en cours de sélection et le stage de juillet 2023 en cours de préparation.

Il présente à l'écran le site dédié qui intègre la plateforme qui servira à l'entraînement de l'équipe de France des jeunes. Un espace individuel pour chaque jeune sera renseigné avec ses formations reçues, ses participations à des compétitions, ses bases de connaissances... Il sera consulté et enrichi par ses entraîneurs avec des exercices par exemple et avec son parcours d'entraînement. Éloi Relange félicite le design et la conception très aboutie.

Mathieu Ternault explique qu'il s'agit d'un site participatif qui doit renforcer le sentiment de culture équipe de France. Ce point est essentiel à la performance et à l'esprit de groupe. Il se questionne sur le fait que les jeunes renseigneront bien régulièrement leur parcours sur leur espace. Didier Pascal estime qu'il ne faudra pas sous-estimer le rôle de l'entraîneur particulier du jeune.

Bachar Kouatly dit ne pas douter que tout cela s'améliorera avec l'expérience, et qu'il y a dans un premier temps des méfiances envers le partage de bases de parties avec les entraîneurs de l'équipe de France. Jean-Baptiste Mullon assure que la fédération sera très vigilante quant à l'éthique des entraîneurs retenus.

Éloi Relange poursuit en évoquant l'ambition supplémentaire de cette plateforme vers les meilleurs jeunes régionaux. Un référent pourra être nommé dans chaque ligue. Bachar Kouatly demande comment ce dernier sera nommé. Éloi Relange répond que les ligues prendront cette décision elles-mêmes. Leurs meilleurs jeunes, pas encore membres des équipes de France pourront se voir proposer l'accès à cette plate-forme d'entraînement et de suivi, accompagnés par leurs entraîneurs.

Sébastien Peter approuve cette possibilité d'accès régional à cette plateforme et dit que cela répond à un vrai besoin. Bachar Kouatly juge que c'est un excellent outil pouvant toucher beaucoup de personnes n'ayant pas toujours beaucoup de moyens. Éloi Relange conclut en disant que ce plan de performance devrait démarrer en juin prochain.

JURIDIQUE

1. Refus de délivrance d'une licence

Éloi Relange invite le public à quitter la salle ; un huis clos étant nécessaire au vu de la confidentialité à respecter sur l'identité des personnes dans ce dossier.

Didier Fretel explique que le Bureau a été informé récemment par le Président d'une Ligue régionale d'un cas de harcèlement sexuel supposé envers un licencié (en janvier et février 2023) et d'agressions sexuelles supposées (plus anciennes) envers une licenciée, mineure à l'époque. Deux plaintes auprès de la gendarmerie ont été déposées par les victimes et communiquées au bureau. Il a également été communiqué, concernant les faits de harcèlement sexuel, les SMS reçus par la victime. Ces derniers, nombreux, mentionnent aussi de la part de leur auteur, des personnes mineures susceptibles d'être contactées par l'auteur de ces messages.

La personne faisant l'objet de ces plaintes a été licenciée jusqu'en août 2019 ; toutefois elle ne l'est plus depuis. Matthieu Vieira précise que la commission de discipline n'a pas de compétence sur des personnes non licenciées, y compris si elles l'étaient au moment des faits reprochés. En conséquence, il n'est pas possible d'engager des poursuites à leur égard.

La Ligue concernée a souhaité avertir l'ensemble des clubs de son territoire des possibles agissements de cette personne qui est encore parfois spectatrice d'évènements échiquiens, par mesure de précaution.

Le Bureau a d'ores et déjà donné instruction au secrétariat fédéral de ne pas permettre de prise de licence de cette personne. Par ailleurs, un courrier de soutien à la démarche de la Ligue, dans un souci de protection des licencié(e)s, a été adressé à cette dernière.

L'article 4.2 des statuts dit que le refus de délivrance d'une licence est une décision du comité directeur. Il est précisé que la personne en question n'a pas fait de demande de licence depuis 2019 mais qu'il s'agit d'une mesure de précaution, le temps que les procédures judiciaires se fassent et donnent leurs conclusions.

Il est donc demandé au comité directeur de ne pas autoriser de prise de licence par cette personne, au titre du principe de précaution. Il semble difficile d'attendre une éventuelle demande de licence de sa part pour se prononcer ensuite en comité directeur, vu les délais entre deux de nos réunions et l'impossibilité d'user d'un vote électronique pour ce type de sujet.

Bachar Kouatly demande des précisions sur l'identité de la personne mise en cause. *[Les réponses ne sont pas par mesure de confidentialité reproduites dans ce compte rendu.]*

Jean-Alain Steinfeld estime cette décision nécessaire pour préserver l'honorabilité et l'image de la fédération.

VOTE N°15

Il est proposé de ne pas autoriser la prise de licence de cette personne faisant l'objet de ces deux plaintes dans l'attente des conclusions des autorités judiciaires.

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Départ de Bachar Kouatly à 11h34 le dimanche avec ses 3 voix. 19 voix présentes ou représentées.

2. Comité départemental du Lot et Garonne : suivi du dossier

3. Conformité statutaire des comités départementaux de l'Aude et de l'Ariège : suivi du dossier.

Éloi Relange propose de parler concomitamment de l'ensemble des dossiers de ces 3 comités départementaux, bien qu'il faille faire une distinction entre la situation des comités de l'Ariège et de l'Aude (CD09 et CD11), et celle du comité du Lot et Garonne (CD47).

Didier Fretel rappelle que le comité directeur a voté en novembre dernier le retrait de la délégation pour ces trois comités départementaux, en raison d'une non-conformité de leurs statuts pour les CD09 et 11, et en raison de défaillances de fonctionnement pour le CD47.

En ce qui concerne les CD09 & 11, il faut également rappeler que la situation n'est pas nouvelle puisqu'elle existait déjà sous le précédent mandat, et que leur président, Éric Prié avait été informé par Mathilde Choisy, alors directrice générale, que les textes proposés n'étaient pas compatibles avec les statuts types votés par le comité directeur en 2017. À la suite de plusieurs mises en demeure du bureau fédéral, le comité directeur de mars 2022 a voté la suspension de la réversion.

Les décisions de notre comité directeur de novembre dernier ont été contestées par Éric Prié et Stéphane Incardona, les présidents de ces comités, d'abord devant le CNOSF qui les a rejetées.

Ils ont ensuite intenté un recours en référé au Tribunal Administratif, dont l'audience s'est déroulée le 15 février dernier. La décision a été rendue le 27 février dernier et les demandes des 3 comités ont été rejetées ; le juge des référés ayant suivi les conclusions de la fédération. Leurs recours sont désormais susceptibles d'être poursuivis auprès du Conseil d'État.

Éloi Relange réaffirme le souhait que ces comités retrouvent un fonctionnement normal, et c'est la raison pour laquelle, suivant l'engagement pris en novembre dernier, ces points sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Malheureusement, il est constaté que ces comités n'ont pour l'instant répondu à aucune des attentes du comité directeur.

QUESTIONS DIVERSES

1. Présence du public aux séances du Comité Directeur

Éloi Relange rappelle que lors du précédent comité directeur, il avait été voté l'ouverture au public à titre expérimental et qu'un débat serait de nouveau organisé à cette séance pour poursuivre ou non cette mesure.

Sur proposition d'Éloi Relange, Jérémie Konopka, président de Culture Échecs et spectateur ce dimanche matin, est invité à faire part de son retour. Ce dernier affirme que cette ouverture au public lui semble très bénéfique aussi bien pour la fédération qu'à titre personnel. Il estime important que les présidents de clubs puissent mieux découvrir ce qui est fait par la Fédération et que ces temps d'échange sont nécessaires.

Didier Fretel indique qu'il y a eu 4 demandes pour assister à cette première séance. Parmi elles figurait celle d'un directeur technique d'une ligue régionale n'étant pas président de son club, alors qu'il s'agissait d'une des conditions votées : en conséquence, la personne n'a pas pu assister à ce comité directeur.

Matthieu Vieira considère que les présidents de clubs ne sont pas les seuls acteurs de la vie fédérale. Il propose d'élargir l'ouverture au public à tout élu au comité directeur d'un club, d'un comité ou d'une ligue, avec priorité aux présidents de clubs. Il est rejoint en ce sens par Didier Fretel.

Didier Pascal explique n'être pas pour l'ouverture à d'autres publics que les présidents de clubs, de CDJE et de ligues. Un élargissement à toutes et tous peut amener au voyeurisme, avec un public susceptible d'attendre des joutes oratoires, des effets de manche, etc. Il préfère déjà pérenniser cette ouverture avec les présidents.

VOTE N°16

Il est proposé de reconduire l'ouverture au public des futurs comités directeurs selon les modalités suivantes :

- *la personne voulant assister à une séance devra être élue au comité directeur d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue régionale et s'inscrire préalablement sur le site internet de la fédération via un formulaire dédié ;*
- *un nombre maximum en fonction des capacités d'accueil sera défini par le bureau, avec priorité aux président-es de clubs ;*
- *s'il y a plus de candidats que de places, un tirage au sort sera organisé ;*

- les personnes pouvant assister aux séances du comité directeur ne pourront intervenir à aucun moment des débats ;
- le comité directeur conservera la possibilité de décider d'un huis-clos sur certains sujets en cas de besoin.

Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

2. Création d'une structure commerciale

Didier Pascal précise en introduction qu'il n'est pas attendu de décision associée à ce point. Il s'agit à ce stade d'éclairer les membres du Comité Directeur de la FFE, sur le sujet de la fiscalité de la fédération et de ses impacts.

La FFE est une association loi 1901, ce qui induit une exonération de la TVA et de l'Impôt sur les Sociétés pour l'ensemble de ses activités (sous certaines conditions liées au statut d'association loi 1901). Il n'y a pas de caractère spécifique au fait d'être une fédération sportive. Dans le cas d'activités annexes, c'est à dire hors du champ principal de l'objet social, si ses activités annexes dépassent 10 % du chiffre d'affaires de l'association, celle-ci est soumise aux impôts commerciaux (TVA, IS, etc.) et cela, sur l'ensemble de ses activités.

Il convient donc de réfléchir à une solution pour amplifier les activités annexes (sponsoring, vente de matériel, vente de prestations...), sources de financement nécessaires, sans que cela impacte les activités « de base » de la FFE du point de vue fiscal.

Une solution possible serait la création d'une structure commerciale détenue par la FFE hébergeant tout ou en partie ses activités annexes. La FFE et la société commerciale seraient alors liées par une convention de collaboration, régissant les droits et devoirs de chacun.

Le choix de la structure juridique la plus adéquate se regarde selon les réponses apportées aux différentes questions suivantes :

- De quelle façon la FFE est majoritaire dans cette société commerciale (gouvernance et direction) ?
- Quel est le niveau de contrôle que souhaite la FFE (ouverture du capital, contrôle externe, etc.) ?
- Quid d'un éventuel futur secteur professionnel (joueurs professionnels, ligue professionnelle, etc.) ?

Il rappelle en conclusion que la mise en place d'une telle structure passerait nécessairement par un vote de l'Assemblée Générale.

Éloi Relange remercie l'ensemble des membres et donne rendez-vous pour le prochain Comité Directeur qui aura lieu à Chartres pendant le Top 16. La séance est levée à 12h21.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

